

Le malaise s'installe dans les universités P. 17

la Croix

www.la-croix.com

 *Quelle Europe voulons-nous ?*

► Pour les Danois, l'Europe ne rime pas toujours avec démocratie P. 24-25

► En Pologne, l'Ukraine au centre de la campagne P. 8

OPINION PIERRE ZÉMOR, conseiller d'État honoraire, président d'honneur et fondateur de l'association « Communication publique », ancien président de la Commission nationale du débat public

État et société civile, une possible réconciliation

L'histoire institutionnelle française est singulière. Alors que la figure de l'État n'a cessé de s'affirmer, le concept de société civile n'a émergé que par une lente et tardive cristallisation.

Au XIII^e siècle, l'ensemble des citoyens d'une commune ou d'un pays, que constitue un bassin de producteurs et de commerçants, n'a pas d'attributs régaliens, à la différence de l'Italie, par exemple. La genèse de l'État moderne, relayant des fonctions assurées par l'Église, voit s'installer, avec Philippe Auguste, le contribuable, qui deviendra, à partir de Louis XI, un administré.

Si, dans le discours révolutionnaire, le citoyen est dit être à la source du pouvoir et s'il se voit muni d'un statut dans le code civil, c'est néanmoins le renforcement de l'État de Richelieu et de Colbert qui se poursuit avec les Jacobins et Napoléon. La méfiance est manifeste à l'égard des corporations, des corps intermédiaires, voire des représentants du peuple.

La III^e République, qui laïcise ce modèle par l'obligation de l'enseignement public, reconnaît de manière ambiguë les initiatives des sociétés mutuelles, des syndicats naissants et des corporations...

Il faut attendre les lendemains de la Seconde Guerre mondiale pour que se précise l'idée d'une société civile organisée selon le Conseil national de la Résistance, puis avec le Conseil économique et social. Parallèlement, la reconstruction du pays et la Constitution de 1958 viennent conforter l'État.

Les encouragements de la société de consommation inspirent le mimétisme des savoir-faire dans les relations avec des clients. À l'apparition des crises, l'État consent à descendre de son piédestal pour s'expliquer, rendre compte et dialoguer avec les citoyens.

Dans les années 1970 et 1980, des lois (6 janvier et 17 juillet 1978, 11 juillet 1979, ensuite 13 avril 2000) et des décrets (tel celui du 28 novembre 1983) invitent à informer les usagers et à améliorer leurs relations avec les administrations.

Est-ce la fin d'une communication publique transcendante, descendante et condescendante ? On peut le penser avec le développement des enquêtes publiques, des invites à la concertation, avec la déconcentration administrative, avec surtout la décentralisation des pouvoirs et des compétences vers les collectivités territoriales.

Pourquoi cette nouvelle posture de l'État ne favorise-t-elle pas des relations moins contournées avec la société civile ? Le débat public ne peut-il pas en France, à l'instar de pays voisins ou d'autres démocraties, contribuer au compromis social et provoquer une adhésion plus aisée des citoyens aux évolutions des politiques publiques ou à la réforme ? Comment surmonter la défiance qui se manifeste, parfois à l'égard des institutions publiques, mais surtout à l'égard de la politique ?

Une partie essentielle de la réponse réside dans l'incapacité à mieux communiquer

avec l'opinion. Désormais, plus que prévoir et plus que choisir, gouverner c'est prévenir. Prévenir, c'est non seulement anticiper, se

préparer à aller au-devant des difficultés, mais c'est aussi informer, avertir, expliquer.

Les défis que ne relève pas une communication politique, démarquée du marketing de la distribution concurrentielle des marchandises et attachée à l'instantanéité ou au spectaculaire, sont : dire la vérité à bon escient, pratiquer

la transparence des processus de décisions et bien écouter pour bien expliquer.

La société civile attend que l'État, dans ses multiples représentations institutionnelles, sache dire la complexité des choses pour pouvoir faire appel à la lucidité des gens.

Comment surmonter la défiance qui se manifeste parfois à l'égard des institutions publiques, mais surtout à l'égard de la politique ?